

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 18 AVRIL 2017

Présences :

Monsieur	Réjean Guin	Maire
Monsieur	François Dubeau	Poste #1
Monsieur	Pierre Tardif	Poste #2
Monsieur	Gilles Boisvert	Poste #3
Monsieur	Gilles Sénécal	Poste #4
Monsieur	Richard Gilbert	Poste #5
Madame	Guylaine Gagné	Poste #6
Madame	Catherine Haulard	Directrice générale

Absences :

1. Ouverture et constat du quorum

M Réjean Guin, Maire déclare l'assemblée ouverte à 19h00.

2. Adoption de l'ordre du jour

748-2017

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : François Dubeau

QUE le conseil municipal de Saint-Michel-des-Saints adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3. Période de questions

4. Greffe

4.1. Adoption des procès-verbaux

749-2017

Proposé par : Gilles Boisvert
Appuyé par : Guylaine Gagné

Adoption des procès-verbaux des séances:

4.1.1. Séance régulière du 20 mars 2017

Adopté à l'unanimité.

4.2. Dépôt bordereau de correspondance

Dépôt du Bordereau de la correspondance du mois de mars 2017.

NO.	DE	A	DESCRIPTION
2017-018	Agence régionale mise en valeur forêt privées	Réjean Gouin	Invitation à devenir membre
2017-019	Rendez-vous Country	Conseil municipal	Demande commandite
2017-020	MTQ	PARRLM	Confirmation subvention 2017 - 234,103\$
2017-021	MERN	Réforme cadastrale	Confirmation répondant municipal
2017-022	Tourisme Lanaudière	Conseil municipal	Invitation AGA - 26 avril 2017
2017-023	Centre comm. Bénévole Matawinie	Conseil municipal	Invitation «Serveur d'un soir» - 22 et 27 avril 2017 et demande de financement
2017-024	MAMOT	Catherine Haulard	Confirmation réception lettre renflouement déficit cumulé
2017-025	MFFP	Catherine Haulard	Travaux non conformes - Correctifs
2017-026	MDDELCC	Catherine Haulard	Déclaration prélèvement d'eau 2016
2017-027	Catherine Haulard	MAMOT	Confirmation renflouement déficit cumulé sur deux ans (2017 et 2018)
2017-028	MDDELCC	Catherine Haulard	Quai fédéral (stationnement) - Prolongation c.a.

5. Trésorerie

5.1. APPROBATION DES DEPENSES :

750-2017

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Pierre Tardif

D'approuver les déboursés, les salaires, les paiements automatiques et les comptes à payer suivants :

5.1.1. Déboursés	154,319.62\$
5.1.2. Salaires	63,421.95\$
5.1.3. Paiement automatiques	327,534.16\$
5.1.4. Comptes à payer	<u>102,259.78\$</u>
	647,535.51\$

Représenté par les chèques #15222 à #15362.

Je, Catherine Haulard, Directrice générale, Secrétaire trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

5.2. Soutien financier

751-2017

Proposé par : Gilles Sénécal

Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'approuver les paiements reliés aux demandes de soutien financier suivants et d'appliquer les dépenses aux comptes g/l prévus à cet effet :

- Agence régionale mise en valeur forêts privées 100\$
(Cotisation annuelle)
- Cadets - Souper bénéfice 29 avril 100\$
(Commandite)
- JEHM 3,800\$

Je, Catherine Haulard, Directrice générale, Secrétaire trésorière certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

5.3. Projets immobilisations 2017 - 2018 - Approbation coûts et cédule

753-2017

ATTENDU QUE la Municipalité a prévue plusieurs projets d'immobilisations en Loisirs et Récréation tourisme pour les années 2017 et 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la réussite de l'exécution de ses projets doit se faire par un suivi et une cédule qui rencontre les capacités de l'équipe municipale.

Proposé par : Gilles Sénécal

Appuyé par : François Dubeau

Le conseil municipal approuve la cédule des travaux et des dépenses «Tableau de bord projets loisirs, parcs et récréo tourisme 2017-2018», en annexe de la présente pour en faire partie intégrante, pour les projets d'immobilisations en Loisirs et Récréo tourisme pour les années 2017 et 2018.

Adopté à l'unanimité.

5.4. Entretien estival - Terrains

754-2017

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Gilles Boisvert

Il est résolu :

- D'approuver le contrat d'entretien estival de certains terrains (stipulés à l'entente) à M. Sylvain Rondeau au montant de 9,440\$ plus taxes;
- D'appliquer la dépense au g/l 02-701-50-521 Entretien et réparations Terrains.

Je, Catherine Haulard, Directrice générale, Secrétaire trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

5.5. Lac Taureau – Acquisition de bouées

755-2017

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Pierre Tardif

Il est résolu :

- D'approuver l'achat de bouées avec logos du SDPRM et de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints au montant de 14,611.25\$ plus taxes tel que la soumission NM20170411 + 5,000\$ quincaillerie;
- D'approuver une appropriation de 14,611.25\$ plus taxes + 5,000\$ du Fond réservé «Lac Taureau».

Je, Catherine Haulard, Directrice générale, Secrétaire trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

6. Direction et Ressources humaines

6.1. Coordonnateur Parcs – Saison 2017

756-2017

Proposé par : Gilles Boisvert
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu :

- D'approuver l'embauche de M. Julien Lasalle à titre de Coordonnateur Parcs (responsable des quais, plage et camping municipaux) à partir du 8 mai jusqu'au 29 septembre 2017 ;
- De confirmer que le poste est un poste cadre saisonnier et l'horaire est du lundi au dimanche, pour minimum de 40 heures par semaine ;
- Le salaire hebdomadaire brut est de 1,100\$, frais de kilométrage inclus.

Adopté à l'unanimité.

6.2. Garage municipal – Poste temporaire sur appel

757-2017

Proposé par : Gilles Boisvert
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'ouvrir un poste de Mécanicien classe 2 du 1 mai au 1 août 2017, à 20 heures de travail par semaine garanties au taux horaire 17.38\$. Avec l'accord du syndicat ce poste temporaire sur appel est offert à Éric Turenne.

Adopté à l'unanimité.

7. Urbanisme & développement économique

7.1. Dépôt du rapport mensuel

Dépôt du rapport mensuel d'émission de permis et certificats.

7.2. M. Jacques Sénécal – Reconduction mandat C.C.U.

758-2017

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Richard Gilbert

D'AUTORISER la reconduction du mandat de M. Jacques Sénécal pour une période de deux (2) ans.

Adopté à l'unanimité.

7.3. Matricule 7270-67-9957 - Demande de dérogation mineure

759-2017

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble situé sur la rue Saint-Jean-Baptiste, plus précisément sur les Lots 1-120F et 1-102E et parties de lot 1-84 et 1-83 du rang A, canton Brassard a déposé une demande de dérogation mineure concernant la construction d'une habitation à 4 mètres (13.12 pieds) de la limite de propriété avant au lieu de 6.44 mètres (21.14 pieds), ce qui contrevient à l'article 6.4.2 du règlement de zonage # 320-1992. De plus, la demande concerne la construction d'une habitation à 8.24 mètres (27.03 pieds) de la limite de propriété arrière au lieu de 9 mètres (29.53 pieds), ce qui contrevient à l'article 7.3.7 du règlement de zonage # 320-1992 ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur est propriétaire d'un terrain laissé vacant à la suite d'un incendie. Une dérogation mineure avait déjà été accordée à l'ancien propriétaire qui avait l'intention de reconstruire une habitation unifamiliale. Pour sa part, le nouveau propriétaire souhaite construire une habitation comprenant trois logements;

CONSIDÉRANT QUE la marge avant sera moins dérogatoire que celle de l'ancienne construction;

CONSIDÉRANT QUE la marge avant sera moins dérogatoire que celle de la propriété voisine;

CONSIDÉRANT QUE des espaces de stationnements doivent être aménagés à l'arrière du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été examinée par le Comité Consultatif en Urbanisme et que ce dernier recommande au conseil d'accorder la demande de dérogation mineure.

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Gilles Sénécal

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure 16 CCU 2017.

Adopté à l'unanimité.

7.4. Matricule 7376-77-1556 - Demande de dérogation mineure

760-2017

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble situé 8 chemin Gouin, sur le Lot 70-53 du rang 1, canton de Brassard a déposé une demande de dérogation mineure concernant la construction d'un garage dont les murs auront une hauteur de 3.81 mètres (12.5 pieds) au lieu de 3.65 mètres (12 pieds), ce qui contrevient à l'article 6.3.1 du règlement de zonage 320-1992. De plus, la demande concerne la construction d'un garage et d'un abri de rangement annexé d'une superficie supérieure à celle du bâtiment principal soit de 100.33 mètres² (1080 pieds²) au lieu de 85.08 mètres² (915.82 pieds²), ce qui contrevient à l'article 6.3.2.2 du règlement de zonage # 320-1992 ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a l'intention de s'établir en permanence à sa résidence secondaire du 8 chemin Gouin. Il désire construire un garage avec un abri de rangement annexé pour pouvoir entreposer l'ensemble des biens se trouvant actuellement à sa résidence principale. La propriété ne compte aucun bâtiment accessoire pour le moment ;

CONSIDÉRANT QUE la grande superficie du terrain (5290m²) et que la propriété est boisée ;

CONSIDÉRANT QUE deux garages détachés de mêmes dimensions pourraient être construits;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été examinée par le Comité Consultatif en Urbanisme et que ce dernier recommande au conseil d'accorder la demande de dérogation mineure.

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : François Dubeau

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure 18 CCU 2017.

Adopté à l'unanimité.

7.5. Matricule 7270-72-1543 - Demande de dérogation mineure

761-2017

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 301 rue Beauséjour, sur le Lot 2-102 du rang A, canton Brassard, a déposé une demande de dérogation mineure concernant la construction d'un garage attaché à 0.96 mètre (3.16 pieds) de la limite de propriété latérale droite au lieu de 2 mètres (6.56 pieds), le totale des marges latérales serait de 1.67 mètre (5.5 pieds) au lieu de 5 mètres (16.40 pieds) ce qui contrevient à l'article 7.5.6 du règlement de zonage # 320-1992;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires souhaitent démolir un garage dérogatoire situé à 0.71 mètre (2.33 pieds) de la limite latérale droite de leur propriété afin de construire un garage attaché ;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau garage sera moins dérogatoire que l'ancien;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau garage sera plus esthétique;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été examinée par le Comité Consultatif en Urbanisme et que ce dernier recommande au conseil d'accorder la demande de dérogation mineure.

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Gilles Boisvert

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure 19 CCU 2017.

Adopté à l'unanimité.

7.6. Matricule 7678-76-3536 - Demande de dérogation mineure

762-2017

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 1951 chemin des Conifères, sur le Lot 63-3-2 du rang 2, canton de Masson, a déposé une demande de dérogation mineure concernant la construction d'un garage dont les murs auront une hauteur de 4.27 mètres (14 pieds) au lieu de 3.65 mètres (12 pieds), ce qui contrevient à l'article 6.3.1 du règlement de zonage 320-1992 ;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs ont besoin d'une porte d'une hauteur de 12 pieds pour pouvoir entreposer son voilier et avoir de l'espace de rangement à l'étage en optant pour des fermes de toit habitable ;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'urbanisme l'Atelier Urbain a été mandatée par le conseil et qu'une révision des règlements d'urbanisme est en cours ;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été examinée par le Comité Consultatif en Urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de refuser la demande de dérogation mineure.

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Gilles Sénécal

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure 20 CCU 2017.

Adopté à l'unanimité.

7.7. Matricule 7979-27-2683 – PIIA

763-2017

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 1111, chemin de la Pointe Fine (zone Va-5) a déposé une demande de permis pour un agrandissement;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au règlement 400-1998 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été examinée par le Comité Consultatif en Urbanisme et que ce dernier recommande au conseil d'accorder l'émission du permis.

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : François Dubeau

D'AUTORISER la demande de permis d'agrandissement 21 CCU 2017.

Adopté à l'unanimité.

7.8. MRC de la Matawinie – Règlement 106-2006

764-2017

Proposé par : Gilles Boisvert
Appuyé par : Pierre Tardif

Il est résolu de mandater le personnel suivant pour l'application du règlement 106-2006 :

- Inspecteurs(trices) en urbanisme et directeur(trice) de l'urbanisme
- Directeur de la Sécurité publique
- Toute autre personne mandatée par la Direction générale

Adopté à l'unanimité.

8. Avis de motion

8.1. Règlement 592-2016

765-2017

Avis de motion est par les présentes données par Richard Gilbert qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, des amendements aux règlements 319-1992, 320-1992, 322-1992 et le règlement d'Urbanisme. M. Gilbert demande également dispense de lecture dudit règlement.

8.2. Règlement 609-2017

766-2017

Avis de motion est par les présentes données par Gilles Sénécal qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, un règlement relatif à un programme de crédit de taxes à l'investissement pour favoriser le développement économique sur le territoire. M. Sénécal demande également dispense de lecture dudit règlement.

9. Adoption des règlements

9.1. Projet de Règlement 592-2016

767-2017

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Gilles Sénécal

Adoption du projet de règlement 592-2016.

Adopté à l'unanimité

10. Loisirs & Parcs

10.1. Camp de jour – Tarification 2017

768-2017

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'accepter la grille de tarification suivante pour le Camp de jour 2017:

TARIF CAMP DE JOUR 2017				
camp de jour - 8h30 à 16h00	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant	non-résident
8 semaines de camp (complet)	100 \$	80 \$	75 \$	175 \$
À la semaine	45 \$	40 \$	35 \$	75 \$
service de garde - 8h à 8h30 et 16h à 17h30	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant	non-résident
8 semaines de camp (40 jours)	50 \$	30 \$	25 \$	75 \$
À la semaine (5 jours)	15 \$	10 \$	5 \$	25 \$
À la journée	5 \$	5 \$	5 \$	15 \$

HORAIRE EMPLOYÉS CAMP DE JOUR 2017		
8h00	16h00	Animateur(trice) #1
8h30	16h00	Coordonnateur(trice)
8h30	16h00	Animateur(trice) #2
9h30	16h00	Animateur(trice) #3
15h30	17h30	Surveillant(e) serv de garde

Adopté à l'unanimité.

10.2. Jeux d'eau – Bonification du projet

769-2017

ATTENDU QUE la municipalité a prévu la construction d'un parc de jeux d'eau pour l'année 2017 au montant de 125,000\$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut offrir une infrastructure qui répond aux attentes de la population ;

Proposé par : Guylaine Gagné

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu :

- D'autoriser l'augmentation de la dépense à 180,000\$ (50% TVQ incluse) ;
- D'approuver une appropriation du Fond de roulement au montant de 52,000\$ à être remboursé sur 10 ans.

Adoptée à l'unanimité

10.3. Fête Nationale - Autorisations

770-2017

ATTENDU QUE les festivités de la Fête Nationale auront lieu le 23 juin 2017 au Parc des Loisirs.

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Pierre Tardif

Il est résolu :

- D'autoriser la tenue des festivités de la Fête Nationale au Parc des Loisirs avec vente d'alcool, nourriture, feu d'artifices et de joie; spectacle du groupe Les frères à Ch'val et activités pour enfants ;
- D'approuver la location des équipements prévus et la sécurité (service incendies) ;
- De mandater Loisirs St-Michel Inc à organiser les activités ;
- De confirmer que l'entrée au site est gratuite.

Adoptée à l'unanimité

10.4. Weekend SPLASH 2017

771-2017

ATTENDU QUE le conseil désire organiser des festivités reliées aux activités aquatiques le 22 juillet 2017.

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu :

- D'approuver la location des équipements prévus et la sécurité (premiers répondants et service incendies);
- De mandater Loisirs St-Michel Inc à organiser les activités du samedi 22 juillet 2017 en bordure de la rivière Matawin;
- D'autoriser la fermeture de la rue Brassard (entre les rues St-Michel et Guy Gauthier) entre 18h00 et 23h00;

- D'autoriser la vente d'alcool et de nourriture sur le terrain de l'Hôtel de ville et la tenue d'un spectacle à l'église;
- De confirmer que l'entrée aux sites est gratuite.

Adoptée à l'unanimité

10.5. Rassemblement des camionneurs 2017

772-2017

ATTENDU QUE le Rassemblement des camionneurs de Saint-Michel-des-Saints aura lieu 24 juin 2017.

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Gilles Boisvert

- D'autoriser la tenue de feux d'artifices au Terrain des Loisirs sans la présence des pompiers (à moins d'une urgence 911) et sans fournir les extincteurs;
- D'autoriser le stationnement (sans frais de permis) des roulottes à des fins de séjours temporaires sur le terrain privé situé au 271, rue Brassard.

Adoptée à l'unanimité

11. Hygiène du Milieu

11.1. Journée de l'arbre

773-2017

ATTENDU QUE la Municipalité tiendra la Journée de l'arbre le 27 mai 2017.

ATTENDU QUE le comité désire organiser une vente de garage au parc des Loisirs.

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : Gilles Boisvert

D'AUTORISER la tenue d'une vente de garage pour les résidents de la Municipalité au parc des Loisirs le 27 mai 2017.

DE CONFIRMER que la participation à la vente de garage pourra, exceptionnellement, se faire sans permis sur l'ensemble du territoire.

D'AUTORISER l'organisation de la journée et les dépenses de 3,000\$ prévues au budget.

Adoptée à l'unanimité

12. Travaux publics

12.1. Plan d'intervention en infrastructures routières locales

774-2017

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Michel-des-Saints a pris connaissance des modalités d'application du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Michel-des-Saints désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour l'élaboration d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales.

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu et adopté que le conseil de Saint-Michel-des-Saints autorise Mme Catherine Haulard à présenter une demande d'aide financière et confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme PIIRL.

Adoptée à l'unanimité

12.2. Réclamation dommages véhicule – 980, rue Brassard

775-2017

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Michel-des-Saints a reçu une demande de réclamation pour des dommages à une roue au montant de 544.95\$;

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas fait preuve de négligence dans ce dossier étant donné qu'elle a colmaté les nids de poules dès que la température l'a permis.

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu de refuser la réclamation de M. Pascal Racine Hogue au montant de 544.95\$.

Adoptée à l'unanimité

13. Sécurité Publique

14. Administration

14.1. Appel d'offres - Mandat

776-2017

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Gilles Boisvert

Il est résolu de mandater Mme Catherine Haulard à procéder à un appel d'offres public pour les Travaux de rapiéçage asphalté 2017 et sur invitation pour une piste de BMX. Mme Haulard devra présenter les résultats de ces appels d'offres au conseil municipal pour approbation.

Adopté à l'unanimité.

14.2. Dépôt du certificat du registre – Règlement d'emprunt 607-2017

777-2017

CONSIDÉRANT QUE le 20 février 2017 le conseil a adopté le Règlement d'emprunt numéro 607-2017 décrétant des dépenses relatives aux égouts et un emprunt de 110,000\$;

CONSIDÉRANT QUE les 23 et 24 mars 2017, un registre préparé aux fins de l'enregistrement des personnes habiles à voter a été tenu à l'hôtel de ville de Saint-Michel-des-Saints;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de personnes habiles à voter requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire sur ce règlement était de 123 et que le nombre de personnes qui se sont inscrites pour demander la tenue de ce scrutin est de 0;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement d'emprunt numéro 607-2017 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

La Directrice générale, Secrétaire trésorière dépose le certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement tenue les 23 et 24 mars 2017 concernant le Règlement d'emprunt numéro 607-2017 décrétant des dépenses relatives aux égouts et un emprunt de 110,000\$.

14.3. Dépôt du certificat du registre – Règlement d'emprunt 608-2017

778-2017

CONSIDÉRANT QUE le 20 février 2017 le conseil a adopté le Règlement d'emprunt numéro 608-2017 décrétant des dépenses relatives aux aqueducs et un emprunt de 80,000\$;

CONSIDÉRANT QUE les 23 et 24 mars 2017, un registre préparé aux fins de l'enregistrement des personnes habiles à voter a été tenu à l'hôtel de ville de Saint-Michel-des-Saints;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de personnes habiles à voter requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire sur ce règlement était de 136 et que le nombre de personnes qui se sont inscrites pour demander la tenue de ce scrutin est de 0;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement d'emprunt numéro 608-2017 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

La Directrice générale, Secrétaire trésorière dépose le certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement tenue les 23 et 24 mars 2017 concernant le Règlement d'emprunt numéro 608-2017 décrétant des dépenses relatives aux aqueducs et un emprunt de 80,000\$.

14.4. MRC de la Matawinie – Projet de règlement 183-2017

779-2017

ATTENDU QUE la MRC de la Matawinie a déposé son projet de règlement 183-2017, amendement au règlement 155-2013, concernant l'emplacement et la constitution du parc régional de la forêt Ouareau ;

ATTENDU QUE l'emplacement du parc régional de la forêt Ouareau n'offre aucune retombée économique ou autre à la municipalité de Saint-Michel-des-Saints ;

ATTENDU QUE la MRC de la Matawinie de par son projet de règlement 183-2017 tente d'imposer à la municipalité de Saint-Michel-des-Saints le cautionnement des règlements d'emprunts et le soutien financier de l'exploitation du parc régional de la forêt Ouareau par des quotes parts ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Michel-des-Saints juge que les cinq (5) municipalités bénéficiaires du projet de camping au parc régional de la forêt Ouareau doivent se porter garantes de 100% des quotes parts reliées à l'exploitation du parc ;

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu que la municipalité de Saint-Michel-des-Saints s'oppose à l'adoption du règlement 183-2017 et confirme qu'aucun paiement de quote part pour le parc régional de la forêt Ouareau ne sera acquitté par la municipalité de Saint-Michel-des-Saints à la MRC de la Matawinie. De plus la municipalité réitère ses intentions adoptées à la résolution 717-2017.

Adopté à l'unanimité.

15. Période de questions

16. Levée de l'assemblée

780-2017

Proposé par : Gilles Boisvert
Appuyé par : Guylaine Gagné

La séance est levée à 21h15.

Adopté, à l'unanimité.

Réjean Gouin
Maire

Catherine Haulard
Directrice générale, Secrétaire trésorière